

sant aux entreprises privées. Ce programme ouvrira de nouvelles voies de création d'emplois au Canada. Je dois étudier avec le plus grand soin l'efficacité des différentes solutions possibles. Cependant, je suis convaincu qu'on pourra présenter la législation voulue pour mettre en place le crédit à l'emploi au début de 1978. Ce programme pourrait coûter quelque 100 millions de dollars.

"Enfin, je voudrais vous faire part de certaines modifications fiscales. Je prolongerai par règlement, jusqu'en 1980, l'amortissement accéléré de l'équipement de lutte contre la pollution. Je prolongerai d'un an par règlement la disposition spéciale qui permet aux contribuables de déduire de leurs autres revenus les pertes locatives résultant de l'allocation du coût en capital. Cette mesure stimulera la construction résidentielle à unités multiples. Je propose aussi que le taux d'amortissement des immeubles à charpente de bois soit désormais le même que celui des autres bâtiments. L'Avis de motion des voies et moyens comporte également des changements concernant l'assurance-vie, les surplus des sociétés et les prêts aux employés. A la suite de suggestions des députés de tous les partis, je n'imposerai pas pour le moment les revenus de placement réalisés par le détenteur d'une police d'assurance lors du décès de l'assuré..."

Taux de change flottant

"Une remarque sur le taux de change. Les politiques de réduction des coûts et d'augmentation de l'emploi que nous poursuivons s'attaquent à nos problèmes fondamentaux. De telles politiques amélioreront notre balance de paiements. Nos opérations sur le marché ont eu pour but d'y maintenir des conditions ordonnées. Cela s'est traduit par une certaine diminution des réserves pendant la période récente de fléchissement du dollar canadien. Toutefois, nos réserves demeurent considérables et nous sommes à même de les renforcer sensiblement au besoin. Nous garderons un régime de taux de change flottant. Je reste convaincu que la meilleure façon de promouvoir la confiance dans le dollar canadien consiste à poursuivre des politiques saines..."

Solution: devenir plus productifs

"Monsieur le Président, nous devons nous rendre compte que le Canada traverse une période difficile, sur le plan tant économique que politique. Nous devons faire face à un nouveau défi, celui de bâtir un pays

non seulement plus fort et plus prospère, mais aussi plus uni.

"Il n'existe pas de solutions faciles à nos problèmes, et les solutions ne doivent pas non plus venir uniquement du gouvernement. En effet, non seulement nos ressources sont limitées, mais nous ne voulons pas d'une société ou l'État ferait tout. Ainsi, il n'y aura pas de grands programmes sociaux nouveaux, ni de croissance rapide des dépenses gouvernementales. S'ils veulent maintenir leur niveau de vie élevé, les Canadiens doivent apprendre à travailler plus fort et à devenir plus productifs.

"...Aujourd'hui, nous devons retrouver les vertus qui animaient les bâtisseurs de ce pays: l'esprit d'aventure et d'initiative, le goût du risque, la détermination des explorateurs. C'est le défi qu'il nous faut relever."

Nouvelle carrière ouverte aux femmes

Une autre profession jusqu'ici réservée à l'homme vient d'admettre une femme en son sein.

Il s'agit de l'Association canadienne de l'Industrie du bois qui vient de nommer Mme Angéla Martin au poste d'inspecteur pour la qualité du bois d'oeuvre. C'est la première fois qu'une femme atteint ce sommet dans la carrière de la classification du bois. Mme Martin devient ainsi la première femme inspecteur à être embauchée par l'une des treize agences d'inspection du bois au Canada.

Notes biographiques

Mme Angéla Martin est originaire de Grand-Sault, Nouveau-Brunswick (250 milles à l'est de Moncton), et vit présentement à Amos (Québec). Mariée et mère de deux fillettes de 7 et 9 ans, elle s'est engagée comme classificateur de bois dans une scierie du Nouveau-Brunswick, en 1975. Depuis, elle a montré tant de compétences que l'Association canadienne de l'Industrie du bois, dont le siège est situé à Ottawa, n'a pas hésité à lui faire passer les examens afin qu'elle puisse devenir le premier inspecteur féminin au Canada.

Mme Martin, est consciente qu'un précédent vient d'être créé dans sa profession.

Exigences du travail

Son travail consistera à visiter les scieries membres de l'Association canadienne de l'Industrie du bois, à vérifier la qualité du bois produit, conformément aux exigences de la Commission canadienne des normes du bois d'oeuvre, et ainsi, à assurer une qualité uniforme de la production du bois à travers le Canada. Elle devra également vérifier les connaissances et les compétences des classificateurs licenciés de l'association. De plus, elle enseignera les principes de classification du bois, cours préparé par le département du contrôle de la qualité de l'Association canadienne de l'Industrie du bois.

Mme Martin est désireuse d'accomplir un travail consciencieux pour l'association afin de mieux protéger le consommateur.

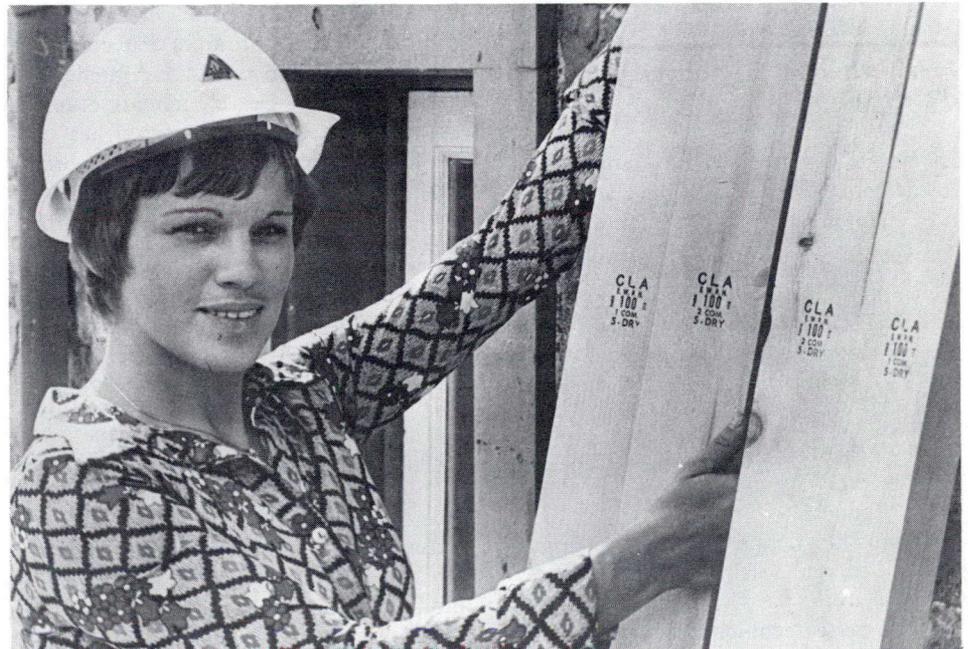


Photo Le Droit